



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES

Délibération n° 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-020

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

DECISIONS

BUDGÉTAIRE

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

OBJET :

Fixation des tarifs des
concessions et cases
de columbarium et
modification du
règlement intérieur
des cimetières

CONVOCACTION C.M. :
28/03/2024

Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Frédéric BOU, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude, BUSTO.

PROCURATIONS : Frédéric BOU à Emilie EVEILLECHIEN, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine ROI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipale les délibérations :

- N° 2011-031 du 18 mai 2011 – Rectification sur la révision des tarifs des concessions et cases de columbarium au cimetière communal
- N° 2019-017 du 10 avril 2019 – Règlement des cimetières de Bages et Prat de Cest

Il fait part à l'Assemblée que, compte tenu des nouvelles réglementations, du coût croissant d'entretien, ainsi que la réorganisation des cimetières, il convient de revoir le prix des concessions pour les tombes et caveaux, case de columbarium, ainsi que le règlement intérieur des cimetières de Bages et de Prat de Cest.

Afin de proposer une nouvelle tarification, une étude comparative avec les communes avoisinantes a été menée. Aussi, il est apparu que la gestion des concessions perpétuelles et trentenaires est lourde et onéreuse lors de la procédure de reprise en cas d'abandon.

C'est pourquoi il est proposé de passer la durée des concessions pour les tombes et caveaux, ainsi que les columbariums à 15 ans. L'augmentation pourrait s'établir de la façon suivante :

CONCESSION QUINZENAIRE Superficie 2 m ²	NOUVEAUX TARIFS
Prix au mètre carré	200 €
Prix concession 2 m x 1 m	400 €
TOTAL GÉNÉRAL CONCESSION	400 €
CASE AU COLUMBARIUM QUINZENAIRE	NOUVEAUX TARIFS
Prix d'une case	400 €
TOTAL GÉNÉRAL D'UNE CASE	400 €
CUVE OU CAVEAU	NOUVEAUX TARIFS
Prix d'une cuve ou caveau (forfait à l'acquisition)	2 000 €
Prix au mètre carré acquisition et renouvellement	200 €
TOTAL GÉNÉRAL D'UNE CUVE OU CAVEAU	2 000 € + Surface (x200 €)
TAXE DEPOSITOIRE	130 € pour 6 mois

Cette recette sera imputée à l'article 70311 du plan de comptes M57 abrégé

Enfin, compte tenu des travaux réalisés, et afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières, Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le règlement intérieur des cimetières doit être modifié, ce dernier étant devenu caduc et inadapté aux circonstances actuelles.

En effet, les évolutions récentes de la législation funéraire rendent nécessaire une nouvelle rédaction de ce règlement. Le projet du nouveau règlement intérieur est présenté fera l'objet d'un arrêté du Maire

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- la nouvelle tarification des cimetières communaux,
- le projet du nouveau règlement des cimetières de Bages et Prat de Cest.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- ⇒ APPROUVE les nouveaux tarifs tels qu'ils sont présentés sur le tableau ci-dessus,
- ⇒ FIXE la durée d'une concession pour les tombes et caveaux, ainsi que case de columbarium à 15 ans renouvelable,
- ⇒ APPROUVE le nouveau règlement des cimetières de Bages et Prat de Cest tel qu'il est annexé à la présente délibération. Ledit règlement sera affiché à l'entrée des cimetières et tenu à disposition du public en mairie. Il sera publié sur le site internet de la commune. Un exemplaire en sera remis à chaque concessionnaire lors de l'achat ou du renouvellement d'une concession ou case de columbarium,
- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération,
- ⇒ DIT que ladite délibération abroge les délibérations :
 - N° 2011-031 du 18 mai 2011 – Rectification sur la révision des tarifs des concessions et cases de columbarium au cimetière communal
 - N° 2019-017 du 10 avril 2019 – Règlement des cimetières de Bages et Prat de Cest
- ⇒ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Transmise au comptable de la collectivité,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M :**
28/03/2024

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :**
08/04/2024

**PAR PUBLICATION
LE : 08/04/2024**

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

- ☉ 12 voix pour
- ☉ 01 voix contre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Catherine ROI

Secrétaire de séance